



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1959 B 04077

Numéro SIREN : 592 040 778

Nom ou dénomination : CABINET SOREL HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2017 sous le numéro de dépôt 105203

## DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-10-2017

N° DE DEPOT : 2017R105203

N° GESTION : 1959B04077

N° SIREN : 592040778

DENOMINATION : CABINET SOREL HOLDING

ADRESSE : 59 rue La Boétie 75008 Paris

DATE D'ACTE : 09-02-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Démission de co-gérant

**CABINET SOREL HOLDING**

**Société à responsabilité limitée**

**au capital de 1 000 000 euros**

**Siège social : 59, rue la Boétie**

**75008 PARIS**

**592040778**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 09 FEVRIER 2017**

L'an 2017,

Le 09 février,

A 14h00,

Les associés de la société CABINET SOREL HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, divisé en 20 300 parts de 49,26 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 59, rue la Boétie 75008 PARIS, sur convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 25/01/2017 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Nejma ANICHINI, titulaire de 5075 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Christophe GANSMANDEL, titulaire de 5075 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Philippe LEBLANC, titulaire de 5075 parts sociales en pleine propriété,

Est absent excusé :

Monsieur Gérald PLANCHENAULT, titulaire de 5075 parts sociales en pleine propriété,

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 15225 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe GANSMANDEL, gérant associé.

CG

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Démission de Madame ANICHINI de ses fonctions de co-gérante,
- Décision à prendre sur son remplacement,
- Autorisation à donner à la société NA EXPERTISE COMPTABLE EURELIENNE de céder ses participations dans les sociétés EXAUSTIF et EXKALIS,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Nejma ANICHINI de ses fonctions de co-gérante de la société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 15225 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à son remplacement pour le moment.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 15225 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.



### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise sa filiale, la société NA EXPERTISE COMPTABLE EURELIENNE représentée par sa gérante Madame Nejma ANICHINI, à procéder à la cession de ses participations dans les sociétés EXKALIS et EXAUSTIF à Madame Lydie JOHNSON ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituera.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 15225 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 15225 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'G' followed by a long horizontal stroke and a loop at the end.